

Tragédie prévisible à Calais
La France doit replacer les droits fondamentaux au cœur de sa politique migratoire

Hier, 27 personnes migrantes, dont cinq femmes et trois enfants, ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Angleterre : un drame de trop.

Essayer de chercher un unique responsable n'est pas la réponse appropriée. Dénoncer les passeurs ne saurait occulter le durcissement continu de la politique d'asile et d'immigration de la France et du Royaume-Uni depuis de nombreuses années.

Depuis des mois des institutions publiques, dont la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), des experts internationaux, des associations et des journalistes se succèdent, dénonçant les conditions indignes, inhumaines et inacceptables dans lesquelles vivent des milliers de personnes migrantes dans le nord de la France. Le harcèlement dont elles sont victimes – ainsi que les personnes qui leur viennent en aide – et la violence des démantèlements quasi-quotidiens de campements sont intolérables.

Il est temps que les pouvoirs publics français et européens prennent leurs responsabilités pour éviter de nouvelles tragédies.

Comme elle l'a déjà fait à de très nombreuses reprises, la CNCDH, réunie ce jour en assemblée plénière, exhorte le gouvernement à :

- respecter les droits fondamentaux des personnes exilées ;
- rompre avec la politique de « non-accueil » mise en œuvre aux frontières ;
- dénoncer sans plus tarder les accords de Sangatte et le Traité du Touquet
- adopter une politique d'asile et d'immigration placée sous le sceau de l'accueil et du respect de la dignité des personnes.

Institution nationale indépendante, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est le conseil des pouvoirs publics en matière des droits de l'Homme ; elle est accréditée au statut A auprès des Nations unies. Elle est composée de 64 membres issus de la société civile, de personnalités qualifiées et de membres de droit.